

**« Santé Scolaire en Haïti après le 12 janvier 2010,**

**Préoccupations et Défis »**

**Séminaire International RECREAVHI**

**Université de Lyon, 18 octobre 2011**

A l'entame de la nouvelle année scolaire 2011-2012 en Haïti, dans la perspective de la reconstruction du pays après l'effondrement entre autres, d'environ 5,000 écoles haïtiennes et surtout, dans la logique de la politique éducative du nouveau Président haïtien souhaitant que tous les enfants aient accès à l'éducation gratuitement, il me paraît tout à fait opportun de poser le problème de la santé scolaire à l'école haïtienne de sorte qu'elle soit prise en compte dans les nouveaux plans et politiques publics.

Après une si grande catastrophe humaine et matérielle comme celle du 12 janvier 2010, et vu l'énorme défi d'éducation hygiénique et sanitaire que vient nous révéler l'épidémie du Choléra en Haïti, la santé scolaire devra obligatoirement concerner tous les aspects de la prévention, de la sécurité, de la protection et du bien-être physique et mental de tous les élèves haïtiens.

Rappelons que, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une des composantes essentielles d'un système d'éducation efficace est de s'assurer que les enfants sont en bonne santé et en mesure d'apprendre. On sait que l'élève en bonne santé ne s'absente pas souvent de l'école et a de meilleures chances de réussite scolaire. Tant que l'école haïtienne peut participer à la santé des élèves, elle sera plus accessible et ouverte aux enfants des populations les plus pauvres et défavorisées du pays.

Cette brève présentation veillera à dresser un rapide état des lieux de la réalité de la santé scolaire en Haïti qui n'est que trop dramatique, et dans un second temps, à poser

certaines jalons qui, de manière prospective, peuvent aider dans la mise en place de la santé physique et mentale de la population scolaire haïtienne pour les prochaines années.

Avec une situation des plus alarmantes en Haïti : les statistiques établies en 2003 par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) reconsidérées en 2010 après le tremblement de terre par plusieurs enquêtes (PDNA et Editions Deschamps) montrent que sur un parc scolaire d'environ 18,500 écoles desservant une population scolaire de presque 3, 000,000 d'élèves :

- . Environ 1 école sur 3 soit plus de 6,000 écoles ne disposent d'aucune commodité hygiénique ou sanitaire pour les besoins physiologiques de leurs usagers. De plus, quand elles existent, ces latrines sont très mal entretenues et communes aux filles comme aux garçons, aux directeurs, enseignants et aux élèves en même temps, aux tous petits comme aux grands.

- . Seulement 1 école sur 4 ou environ 4,500 écoles mettent à la disposition de leur public des points d'eau, qui ne sont pas toujours fournis en eau traitée et potable.

- . Moins de 4,000 écoles disposent de cantines scolaires pouvant offrir un repas chaud aux élèves pendant les jours de classe.

- . Moins d'un millier d'écoles disposent d'une petite infirmerie ou d'un kit de premiers soins.

. Malgré un décret datant du 21 octobre 2001 interdisant formellement l'utilisation du fouet à l'école, rares sont les salles de classe où l'enseignant n'a pas de fouet sur sa table. Ce qui est pire est que les écoles sont autorisées par les parents haïtiens à fouetter les élèves.

. De nombreuses jeunes filles sont jusqu'à présent rendues enceintes à l'école par certains directeurs d'école, certains enseignants ou par des camarades de classe. De plus, elles seront renvoyées à la maison sans autre forme de procès dès que l'état de grossesse devient apparent.

. Après la catastrophe du 12 janvier 2010, environ un millier d'écoles ont participé à un programme conjoint MENFP/UNESCO de formation des directeurs et des enseignants pour l'appui psychosocial des écoliers. Le Ministère en a profité pour se doter d'un guide d'appui psychosocial qui devrait être distribué à tous les enseignants.

. La dernière campagne nationale de déparasitage n'a été effectuée qu'en 2000-2001 à l'école haïtienne ; il n'y a que les élèves de quelques centaines d'écoles affiliées à des projets de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'OMS ou d'autres agences sensibles à cette question qui ont fait l'objet de déparasitage pendant ces dernières années.

. Les programmes d'éducation sanitaire, d'éducation sexuelle ou d'éducation à la vie (« Life skills ») ne touchent qu'une minorité d'écoles (moins d'un millier pour ce que je sais) associées aux organisations internationales ou nationales impliquées dans les campagnes d'information ou de sensibilisation sur le VIH-

Sida par exemple. Ce sont souvent ces mêmes écoles qui sont concernées par les actions de déparasitage rapportées plus haut.

. Très peu d'écoles sont concernées (moins d'une centaine) par des programmes d'information et de sensibilisation des jeunes aux dangers de l'accoutumance à l'alcool, au tabac et à la drogue. Alors que depuis le séisme, la consommation d'alcool et de drogues atteint des pics surtout parmi les jeunes hommes et jeunes filles du pays.

. Quelques rares écoles haïtiennes (une dizaine) offrent des contrats d'assurance maladie à leurs élèves notamment ceux impliqués dans les activités physiques et sportives de l'école.

. Dans le programme scolaire de l'école fondamentale haïtienne (les 9 premières années de scolarité), il y a encore de sérieuses lacunes par rapport aux connaissances et contenus en éducation sexuelle et familiale, en éducation sanitaire, sur les catastrophes naturelles et humaines. L'écolier haïtien n'est nullement habilité en informations, attitudes, comportements et gestes protecteurs et salvateurs. Il faut noter que le Ministère a pris l'engagement formel d'adapter le programme scolaire en conséquence.

. Les deux Ministères de l'Education Nationale et de la Santé Publique, malgré une volonté maintes fois réaffirmée, n'ont pas encore mis en place de mécanismes institutionnels solides pour la santé scolaire des enfants haïtiens. Une direction de santé scolaire vient tout juste d'être créée au sein du Ministère de l'Education Nationale, et est en train de se définir et de se chercher dans les rouages et dédales administratifs de la fonction publique haïtienne.

. Le nouveau Président haïtien, installé depuis le 14 mai dernier, vient tout juste d'avoir un gouvernement pour la mise en exécution de son programme politique axé notamment sur l'éducation de tous les haïtiens. Il est vrai que depuis plusieurs mois, le Ministre de la Santé Publique sortant avait entamé la définition d'une politique de santé mentale passant largement par les écoles (ma collègue Marjory CLERMONT-MATHIEU vous dira plus dans un instant).

Le nouveau cadre d'action « FRAICHE », en anglais **FRESH : Focusing Resources on Effective School Health**, de l'OMS, UNICEF, Banque Mondiale et d'autres organisations internationales est assez connu par les différents fonctionnaires des ministères et organismes concernés par la santé scolaire en Haïti. Sauront-ils aller dans la définition de cette politique mais aussi et surtout dans la réalisation pendant les prochaines années d'une santé à l'école haïtienne visant le bien-être intégral (physique et mental) de l'élève dans ses aspects préventif, sécuritaire, et de protection en tout temps ?

Pouvons-nous espérer une politique de santé scolaire conjuguant à la fois des efforts pour l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la nutrition, l'information sur la sexualité, sur le tabac, l'alcool et les drogues, sur les catastrophes naturelles (cyclones, inondations, tremblement de terre, volcans, etc.) et catastrophes humaines (accidents industriels et technologiques, attaques, attentats et agressions terroristes, etc.), dans l'ensemble des écoles du pays ?

Osons-nous penser que cette politique de santé scolaire pourra installer les savoirs, les savoir-faire, les savoirs-être et même les savoir-devenir qui feront de nos élèves des individus sains et aptes dont la société haïtienne a tant besoin ?

Cette politique nationale de santé scolaire saura-t-elle rassembler en synergie tous les moyens et logistiques des différents acteurs et partenaires publics, caritatifs et privés ?

Pourra-t-elle forcer à aller au-delà des clivages entre des organisations qui ne cherchent bien souvent que de la publicité et de la visibilité pour leurs responsables locaux, régionaux ou des sièges à New York, Washington, Genève, Paris, se foutant du bien-être réel de la population desservie ?

Les parents haïtiens peuvent-ils espérer que dans les prochaines années les efforts d'apprentissage de leur progéniture ne seront plus contrariés ou annulés par des petits problèmes courants de santé, pourtant faciles à dépister et à traiter tels des vers intestinaux, des infections cutanées ou intestinales, des insuffisances vitaminiques, la malnutrition, etc. ?

Pouvons-nous croire que les élèves haïtiens seront bientôt considérés tant par leurs parents que par les autres acteurs de l'école : inspecteur, directeur, enseignant comme des êtres d'esprit et de chair méritant soins, attention, protection, sécurité et respect de leur intégrité physique et mentale.

Etc. etc.

Je m'arrêterai à ce point ! Merci de votre attention